



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-34275>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 26-34275

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-139762

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Rochefort

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21170299800017

Ville : ROCHEFORT

Code postal : 17301

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine et des matériels afférents

Code CPV principal - Descripteur principal : 50343000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% Prix : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 3 Date d'attribution : 31/03/26 Marché n° : 3255700 Ineo Infracom, 46 avenue de la source, 33370 Salleboeuf Montant Ht : 171 993,24 Euros Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires : Le contrat peut être consulté sur demande écrite adressée au service marchés publics (Mairie de Rochefort - Dcajcp - 119 rue Pierre Loti - 17300 Rochefort) sous réserve du respect du secret des affaires. Les prix du contrat sont forfaitaires pour les prestations suivantes : Maintenance préventive telle que définie dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Les prix du contrat sont unitaires pour les prestations suivantes : Maintenance curative telle que définie dans le cahier des Clauses Techniques Particulières. Les prestations traitées à prix unitaires sur les quantités réellement exécutées seront réalisées dans la limite de 50 000 euro(s) Ht par période

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/04/2026